

# Conditions générales

- La carte **AgipPLUS** est émise par Eni Suisse S.A., au nom d'une personne physique ou morale (ci-après dénommée «le client»). Agip Card Center, Av. de Gratta-Paille 1, 1000 Lausanne 30 Grey est le service chargé par Eni Suisse S.A. de la gestion de la carte **AgipPLUS**.
- La carte **AgipPLUS** est valable en Suisse et au Liechtenstein sur toutes les stations-service signalées par une enseigne Agip CARD (ci-après dénommées «stations-service Agip»). Les stations-service Agip considèrent tout porteur de la carte **AgipPLUS** comme en étant le titulaire de droit.
- Le client reçoit sa carte **AgipPLUS**, puis, par courrier séparé, son chiffre d'identification personnel dénommé «NIP CODE». Pour des motifs de sécurité, il est recommandé au client de tenir secret son NIP CODE et de le conserver dans un autre endroit que sa carte.
- En utilisant sa carte **AgipPLUS** avec son NIP CODE ou en signant un avis de débit, le client reconnaît sa dette à l'égard d'Eni Suisse S.A.  
  
Le client peut ainsi se procurer des carburants, marchandises et autres services offerts par les stations-service Agip. Les prélèvements en argent liquide, la location ou l'achat de véhicules sont exclus.
- Le client, enregistré comme titulaire de la carte **AgipPLUS** est responsable de toute utilisation abusive de celle-ci.  
  
Le client doit immédiatement avertir Agip Card Center du vol ou de la perte de sa carte **AgipPLUS** par téléphone, (Tél.: 021 / 644 31 13), puis le confirmer par fax (Fax: 021 / 644 31 03), mail (cards@agip.ch) ou autre avis écrit. Le client est dégagé de toute responsabilité 48 heures après avoir effectué l'ensemble des formalités précitées.
- Une taxe annuelle de CHF 10.– est perçue pour toute carte **AgipPLUS**. Le client peut commander d'autres cartes, concernant toutefois le même décompte, au prix réduit de CHF 5.– annuel par carte supplémentaire.  
  
Les autres frais éventuels sont les suivants:
  - Le remplacement d'une carte **AgipPLUS** endommagée: CHF 5.–.
  - Le remplacement d'une carte **AgipPLUS** perdue ou volée: CHF 8.– (y compris la transmission du nouveau NIP CODE).
  - La transmission par écrit du NIP CODE: CHF 3.–.
- Tous les prélèvements effectués par le client font l'objet d'une facture mensuelle. Une taxe d'administration et de port de CHF 2.50 s'y ajoute.
- Le client règle sa facture mensuelle de telle façon que le montant dû parvienne à Eni Suisse S.A. au plus tard le dernier jour du mois de facturation. Pour tout retard de paiement, un intérêt moratoire mensuel de 1,25 % sur l'ancien solde débiteur ainsi que d'éventuels frais de rappel de CHF 5.– sont prélevés.  
  
Toutes réclamations relatives à la facturation doivent être adressées à Agip Card Center dans un délai de 20 jours dès réception de la facture mensuelle, à défaut de quoi celle-ci est considérée comme acceptée.
- Toutes réclamations concernant les carburants, marchandises et autres services doivent être adressées directement à la station-service Agip concernée.  
  
Ces réclamations ne délient en aucun cas le client de son obligation de paiement envers Eni Suisse S.A.
- Le titulaire de la carte **AgipPLUS** s'engage à annoncer par écrit à Agip Card Center aussi rapidement que possible tout changement concernant sa carte **AgipPLUS**, comme, par exemple, un changement d'adresse, d'identité, ou de compte bancaire.
- La carte **AgipPLUS** est propriété d'Eni Suisse S.A. qui peut exiger en tout temps sa restitution directe ou son retrait par les stations-service Agip.
- Agip Card Center est en droit de bloquer en tout temps la carte **AgipPLUS** si le client contrevient à ses obligations. Toute utilisation d'une carte **AgipPLUS** déclarée comme nulle ou dont la restitution a été exigée est illicite.
- Eni Suisse S.A. se réserve le droit de modifier en tout temps les présentes conditions générales, notamment les montants des taxes et les communiquera par écrit au client.
- Le client autorise Agip Card Center à effectuer toutes recherches qu'elle juge nécessaires pour l'attribution d'une carte **AgipPLUS**. Elle peut refuser une demande de carte **AgipPLUS** sans en indiquer les motifs.
- L'utilisation de la carte **AgipPLUS** entraîne l'acceptation par le client des présentes conditions générales dont un exemplaire lui est remis avec sa carte **AgipPLUS**.
- Tous les montants cités dans ces conditions générales s'entendent TVA incluse.
- En cas de litige découlant des présents rapports juridiques, le for juridique exclusif est Zürich.  
  
Agip Card Center se fera un plaisir de répondre à toutes autres questions. (Tél. 021/644 31 13)

# Demande pour entreprises

- Oui, nous désirons recevoir la carte **AgipPLUS** pour entreprise  
(MERCI DE REMPLIR CETTE DEMANDE EN MAJUSCULES)

Raison sociale: .....

Adresse: ..... N° .....

NPA: ..... Localité: .....

Tél.: ..... Fax: .....

Responsable: .....

Adresse précédente:  
(Précédente adresse si l'adresse actuelle date de moins de 2 ans)

Adresse: ..... N° .....

NPA: ..... Localité: .....

Si votre adresse de facturation est différente, veuillez s.v.p. l'indiquer ci-dessous:

Nom: .....

Adresse: ..... N° .....

NPA: ..... Localité: .....

Inscription au registre du commerce de/depuis: .....

Pour les entreprises non inscrites au RC ou inscrites depuis moins de 2 ans, veuillez remplir la demande de carte pour particuliers.

- Consommations prévues:
- jusqu'à CHF 200.–/mois
  - entre CHF 200.– et 600.–/mois
  - si plus de CHF 600.–/mois, combien: CHF .....

Avez-vous déjà une carte **AgipPLUS** ?

Oui, carte N°: .....  Non

Nous désirons obtenir plusieurs cartes au compte et à l'adresse de facturation avec les désignations suivantes (choix du code NIP possible):

1 ..... NIP: [ ][ ][ ][ ]

2 ..... NIP: [ ][ ][ ][ ]

3 ..... NIP: [ ][ ][ ][ ]

4 ..... NIP: [ ][ ][ ][ ]

(Par exemple N° de plaque, nom du conducteur, etc., max 18 caractères. Si plus de 4 cartes, adressez-nous, S.V.P. une lettre séparée.)

Correspondance en:

français  allemand  italien

Nous désirons bénéficier du système de recouvrement direct bancaire (BDD).

Nous désirons bénéficier du système de recouvrement direct postal (DD). CCP:

[ ][ ] - [ ][ ][ ][ ][ ][ ] - [ ][ ]

(nous autorisons Eni Suisse S.A. à débiter les montants dus de notre compte postal avec un droit de révocation de 30 jours suivant l'envoi du document de compte).

Nous désirons une facture mensuelle avec bulletin de versement.

Par notre(nos) signature(s) nous confirmons l'exactitude des déclarations ci-dessus et autorisons les instances officielles à donner des informations sur notre société et notre situation financière. Nous déclarons, en outre, avoir pris connaissance des conditions générales figurant à côté et les accepter.  
**Le for juridique est à Zürich.**

Lieu et date: .....

Timbre et signature légale: .....